Educ'Altitudes

Charte écoresponsable

Applicable à l'ensemble des formations organisées par Educ'Altitudes.

1. Préambule

Conscient de l'urgence climatique et des enjeux de transition écologique, Educ'Altitudes s'engage à inscrire l'ensemble de ses activités dans une démarche éco-responsable.
Educ'Altitudes s'engage également à respecter l'ensemble des obligations réglementaires environnementales applicables à ses activités, conformément au Code de l'environnement et aux réglementations sectorielles en vigueur.
Cette charte traduit notre volonté d'agir concrètement pour réduire notre impact environnemental et de sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes — stagiaires, formateurs, partenaires et clients — aux bonnes pratiques durables.

2. Objectifs de la charte

- Diminuer l'empreinte carbone liée à l'organisation et au déroulement des formations ;
- Promouvoir des comportements éco-responsables ;
- Contribuer à la politique de développement durable de l'organisme ;
- Intégrer des indicateurs environnementaux dans l'amélioration continue de nos activités.

3. Engagements de l'organisme

3.1. Réduction des consommations de ressources

Les engagements concernant les repas s'appliquent uniquement lorsque ceux-ci sont fournis par Educ'Altitudes.

- Impression limitée au strict nécessaire, en recto-verso, sur papier recyclé ou certifié FSC/PEFC.
- Harmonisation des pratiques autour des supports pédagogiques numériques éco-conçus (PDF interactifs, LMS, QR codes, formats optimisés).
- Diffusion prioritaire des documents dématérialisés (convocations, supports pédagogiques, attestations).
- Réutilisation des supports de formation, valises pédagogiques et équipements techniques.
- Réduction de la consommation énergétique dans les locaux (éclairage LED, extinction systématique des appareils inutilisés).
- Sélection de traiteurs locaux utilisant des produits de saison et/ou issus de l'agriculture biologique.

Objectif : suivre annuellement l'évolution de la consommation de papier afin d'en réduire progressivement l'usage.

3.2. Mobilité responsable

- Organisation prioritaire des formations dans le périmètre géographique le plus proche des stagiaires.
- Incitation au covoiturage ou à l'utilisation des transports en commun pour les trajets formateurs/stagiaires.

- Recours privilégié à des prestataires et partenaires locaux afin de limiter les déplacements et transports de matériel.

Ces recommandations sont communiquées à titre informatif et ne peuvent engager la responsabilité de l'organisme quant aux choix de déplacement des bénéficiaires.

3.3. Gestion des déchets et tri sélectif

- Mise à disposition de points de tri (papier, carton, plastiques, piles, déchets électriques).
- Recyclage systématique des équipements usagés et supports pédagogiques obsolètes.
- Suppression progressive du plastique à usage unique.
- Valorisation des déchets issus d'activités électriques conformément aux réglementations DEEE.
- Lorsque les activités du centre de formation génèrent des déchets spécifiques (ex : DEEE, piles, matériel électrique), ceux-ci sont orientés vers les filières de recyclage appropriées.

3.4. Achats et fournitures responsables

- Sélection de fournisseurs engagés dans une démarche RSE ou détenteurs de certifications environnementales.
- Utilisation prioritaire de produits éco-labellisés pour l'entretien, les fournitures et consommables.
- Choix d'équipements durables, réutilisables ou réparables.
- Engagement à favoriser les partenaires locaux et, lorsque cela est possible, les structures d'insertion professionnelle.

3.5. Sensibilisation et formation

- Intégration de messages de sensibilisation environnementale au démarrage de chaque formation.
- Formation continue des formateurs à l'éco-pédagogie et à la sobriété numérique.
- Diffusion d'un guide interne des bonnes pratiques écologiques (énergie, déchets, mobilité).
- Mise à disposition d'un "coin vert" ou d'un espace dédié à la communication environnementale.

4. Éco-conception pédagogique

- Conception des supports de formation pour une utilisation numérique optimisée.
- Mise en place d'exercices portant sur la prévention des risques environnementaux liés aux métiers techniques (économies d'énergie, gestion des déchets dangereux, maintenance écologique).
- Limitation du matériel consommable lors des sessions pratiques.
- Mise en place progressive d'alternatives durables pour les outils et accessoires pédagogiques.

5. Suivi, évaluation et amélioration continue

- La direction assure le suivi de la charte et désigne, si nécessaire, une personne chargée de coordonner les actions écoresponsables.
- Un bilan environnemental annuel est intégré à la revue de direction.
- Les suggestions des stagiaires, formateurs et partenaires sont recueillies via les évaluations et réclamations.
- Les performances environnementales sont suivies via des indicateurs :
    - Consommation de papier
    - Consommation énergétique
    - Déchets générés et valorisés
    - Mobilité des intervenants

Objectif : amélioration annuelle des indicateurs définis.

6. Communication et exemplarité

- La présente charte est affichée dans les locaux et disponible sur les supports numériques.
- Elle est intégrée au livret d'accueil des stagiaires et jointe à tous les dossiers d'appel d'offres.
- Les formateurs et partenaires sont informés de la charte et invités à en respecter les principes dans le cadre de leurs interventions.
- Educ'Altitudes adopte une posture d'exemplarité dans toutes ses pratiques.

7. Conclusion

Par cette charte, Educ'Altitudes affirme sa volonté d'adopter un modèle de formation durable, responsable et exemplaire, en cohérence avec ses engagements et son ancrage territorial.

Fait à : GAP
Le : 14/10/2025
Le représentant légal de l'organisme de formation :